



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le cancer : moyens alloués à l'INCA

Question écrite n° 40771

Texte de la question

Mme Mireille Robert appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les besoins en personnels de la lutte contre le cancer. Le 29 juin 2021, le Gouvernement a présenté un plan innovation santé 2030 marquant une volonté sans précédent pour faire de la France, selon les mots du Président de la République : « un pays qui prend en main son destin, assume de prendre son risque pour innover, inventer, fabriquer et vendre au monde entier les produits et les solutions de santé de demain ». Pour ce faire, plus de 7 milliards d'euros seront mobilisés pour ce plan, incluant notamment le soutien à l'innovation biomédicale, la lutte contre les maladies infectieuses émergentes, la création d'un écosystème favorable aux *start-up* du secteur, la création de l'agence de l'innovation en santé... En matière de lutte contre le cancer, l'innovation et la recherche sont essentielles tant pour trouver les traitements curatifs que pour mener une politique de prévention efficace. Aujourd'hui, placé sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part et du ministère des solidarités et de la santé d'autre part, l'Institut national du cancer créé par la loi de santé publique du 9 août 2004 est chargé de coordonner les actions de lutte contre le cancer. Ces actions concernent, en matière de recherche, à soutenir les domaines de pointe : étude du génome, modèles expérimentaux d'étude, biologie, immunologie ; traduire plus vite les découvertes fondamentales en avancées au bénéfice de la population et des personnes malades : outils diagnostiques, traitements personnalisés, qualité de vie ; augmenter la mise à disposition de ressources biologiques et cliniques pour les chercheurs ; développer les essais cliniques pour trouver des traitements efficaces et enfin faire de la recherche française une référence internationale. Cette mission intéresse tous les Français tant le cancer demeure la première cause de décès dans le pays avec 150 000 décès par an. Le 5 juillet 2021, une nouvelle stratégie décennale a été lancée. Elle vise à réduire de 60 000 cas par an le nombre de cancers évitables, à horizon 2040 (aujourd'hui, 153 000 cancers par an pourraient être évités) ; à réaliser un million de dépistages en plus à horizon 2025, sur le périmètre des dépistages existants (aujourd'hui, environ 9 millions de dépistages sont réalisés chaque année) ; à réduire de 2/3 à 1/3 la part des patients souffrant de séquelles 5 ans après un diagnostic (en 2017, 3,8 millions de personnes vivent en France avec un cancer ou en ont guéri) ; et enfin à améliorer significativement le taux de survie des cancers de plus mauvais pronostic, à horizon 2030 (en 2016, 7 localisations de cancer présentent un taux de survie à 5 ans inférieur à 33 %). Pour ce faire l'INCA a besoin de moyens financiers et humains. Aujourd'hui, il apparaît que la création, éventuellement échelonnée sur une période de trois ans, d'une vingtaine de postes serait nécessaire à la poursuite de ces missions. Aussi souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à l'égard des moyens humains et budgétaires alloués à l'INCA pour conduire à bien ses missions alors que la France vient d'affirmer une volonté forte de donner au pays les moyens de devenir *leader* dans le domaine de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40771

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2021

Question publiée au JO le : [24 août 2021](#), page 6435

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)